

Schéma Régional de Santé 2018-2023: Bilan des Feuilles de Route PRS 2018-2021

Orientation Stratégique :
la qualité de vie et la santé des personnes âgées

Objectifs Généraux à 10 ans :

- Prévenir et retarder la perte d'autonomie chez les personnes âgées et les personnes handicapées
- Adapter les services de santé à l'évolution des besoins des personnes âgées et des personnes handicapées
- Soutenir l'inclusion sociale des personnes âgées et des personnes handicapées

Objectifs Opérationnels	Actions et leviers actions du PRS 2018-2023	Etat de réalisation -Synthèse des actions menées 2018-2021
1. Améliorer la connaissance épidémiologique des publics âgés et de leurs aidants	1. Soutien aux travaux de recherche permettant d'éclairer l'épidémiologie locale du vieillissement, et les besoins des personnes âgées	<p>Synthèse des actions menées 2018-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> -Publication de thèses à partir de l'étude Gramoune care réalisée sur les facteurs associés aux risques de dépression chez la PA, l'isolement des personnes de plus de 65 ans, les caractéristiques des personnes âgées à risque de chutes, les facteurs associés aux risques de dénutrition chez la PA vivant à domicile -Poursuite du programme 5P avec extension de la file active -Évaluation des consultations mémoires menées sur la période en vu d'un renforcement sur les territoires en cours .
	2. Labellisation d'un centre mémoire ressource recherche au CHU de La Réunion	<p>Actions retenues 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des personnes âgées incluses dans le programme 5P - Formation des Professionnels de santé - Reprise des travaux sur la labellisation des consultations mémoires.
2. Préserver le capital santé des personnes autonomes de plus de 55 ans	1. Encourager les projets d'actions collectives de prévention, en lien avec le programme de la conférence des financeurs en veillant à l'accessibilité économique des bénéficiaires	<p>Synthèse des actions menées 2018-2021</p> <p>Prévention de la perte d'autonomie et du vieillissement</p> <ul style="list-style-type: none"> -Appel à projets lancés annuellement pour le déploiement des actions collectives de prévention dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la Perte d'Autonomie. Des actions de prévention mises en œuvre malgré le contexte sanitaire difficile. Actions menées par les communes au travers d'ateliers mémoires, du dispositif seniors villes. Mise en œuvre du Programme Atout Age du GIE Vieillessement Actif.
	2. Structurer l'offre d'activité physique adaptée à destination des personnes âgées	<p>Activité physique adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Offre d'activité physique adaptée pour les personnes âgées proposée par des communes: 16 communes engagées en 2021 dans une dynamique SSBE. <p>Actions retenues 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> -Reconduction des programmes d'actions de prévention de la Conférence des financeurs de la prévention de la Perte d'Autonomie retenues dans l'AAP 2019-2020 -Poursuite du programme Atout âge (AAP 2022) -Poursuite des actions menées par les communes et soutien dans le cadre des CLS -Elaboration du plan antichute des personnes âgées
3. Structurer le repérage précoce de la perte d'autonomie	1. Co-construction d'un outil de repérage des fragilités du sujet âgé par les experts et les membres de la MAIA, et formation des équipes à son utilisation	<p>Synthèse des actions menées 2018-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé " Grand Sud" Réunion opérationnelle construite autour d'un projet de santé axé sur l'amélioration du parcours de la personne âgée présentant des troubles cognitifs et des difficultés sociales et sur le repérage précoce du risque de fragilité chez la personne âgée.
	2. Déploiement de la grille de repérage sur l'ensemble du territoire avec l'appui de la conférence des financeurs	<p>Actions retenues 2022-2023:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Construction d'une grille de repérage des fragilités des personnes âgées partagée par tous les intervenants auprès de la personne âgée :Elaboration de supports d'information pour les personnes intervenant auprès des personnes âgées
	3. Soutien à l'émergence de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) portant sur le repérage de la perte d'autonomie	

Objectifs Opérationnels	Actions et leviers actions du PRS 2018-2023	Etat de réalisation -Synthèse des actions menées 2018-2021
	4. Formation des professionnels de santé et intervenants à domicile au repérage des signaux faibles	Actions non mises en oeuvre -Formation des professionnels de santé et intervenants au repérage des signaux faibles .
4. Faciliter l'accès au diagnostic neuro-dégénératif et à la prise en charge	1. Organisation des consultations mémoires labellisées par territoire de santé :	Synthèse des actions menées 2018-2021 Accès au diagnostic -Mise en place à titre expérimental d'une consultation mémoire libérale articulée avec la filière hospitalière. Démarche d'évaluation en cours de finalisation pour une pérennisation du dispositif.
	a. Sensibilisation des médecins traitants au repérage/dépistage des troubles neurodégénératifs	-Mise en œuvre d'un programme ETP MND. L'évaluation du programme pour une pérennisation du dispositif non aboutie.
	b. Révision du fonctionnement et renforcement des consultations mémoire hospitalières	-Renforcement des équipes mobiles de gerontopsychiatrie sur l'ensemble du territoire pour augmenter leurs possibilités d'intervention en EHPAD, sur des sites de consultations de proximité ou à domicile.
	c. Mise en place de consultations mémoire libérales, articulées avec la filière hospitalière	
	d. Mise en place d'une consultation mémoire labellisée par zone de proximité	Actions retenues 2022-2023 -Labellisation des consultations mémoires
	e. Protocole garantissant la définition et la mise en œuvre d'un plan personnalisé de soins et d'accompagnement en aval du diagnostic	-Optimisation de l'organisation des interventions des équipes mobiles de géronto psychiatrie.
	f. Développement de l'adressage aux programmes d'ETP	-Structuration du parcours d'admission directe des personnes âgées dans les service hospitaliers de court séjour.
	2. Développement de l'offre de prise en charge des personnes âgées souffrant de troubles du comportement :	Actions non mises en oeuvre: Accès au diagnostic -Action de sensibilisation des médecins traitants au repérage/dépistage des troubles neurodégénératifs.
	a. Redéfinition du rôle des UCC et UHR	-Protocoles garantissant la définition et la mise en œuvre d'un plan personnalisé de soins et d'accompagnement en aval du diagnostic
	b. Identification complémentaire, le cas échéant, d'unités de soins aigus pour des patients avec troubles du comportement perturbateurs, au sein des courts séjours gériatriques	- Evaluation du programme ETP MND pour une pérennisation du dispositif.
c. Clarification des rôles et modalités d'intervention des équipes mobiles de géronte-psychiatrie	Prise en charge des personnes âgées souffrant de troubles du comportement: - Redéfinition du rôle des UCC et UHR non réalisée sur la période. Pas d'ouverture d'UHR sur la période.	
3. Organisation territoriale pour accompagner les patients de moins de moins de 60 ans atteints de maladies neuro-dégénératives	-Identification d'unité de soins aigus pour PA avec troubles du comportement perturbateurs au sein des courts séjours gériatriques	
	-Accompagnement des patients de moins de 60 ans atteints de maladies neurodégénératives: Le Schéma Régional de santé avait identifié la problématique de l'accompagnement de ces patients et la nécessité de mettre en place une organisation territoriale.	
	1. Dispositif partagé de suivi des demandes et orientations des personnes âgées	Synthèse des actions menées 2018-2021 Développement et diversification de l'offre de prise en charge des personnes âgées -Déploiement d'une expérimentation d'EHPAD hors les murs. Dispositif reconduit avec l'étude de nouveaux projets dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Interet conjoint Conseil Départemental/ARS pour un développement d'une offre d'hébergement intermédiaire pour personnes âgées.
	2. Harmonisation des politiques d'admission en établissements et services pour personnes âgées	-Développement de l'habitat inclusif avec le soutien de projets pour personnes âgées et personnes handicapées par appels à projets :Mise en œuvre des projets retenus en 2020 suite à l'Appel à Projets. Lancement du 2ème Appel à Projets en 2021 ciblé sur les personnes en situation de handicap
	3. Développement de l'offre d'hébergement intermédiaire entre l'EHPAD et le domicile :	-Renforcement des équipes mobiles de gériatrie existantes sur l'ensemble du territoire intervenant à domicile et en EHPAD
	4. Développement de l'offre de services à domicile :	-Renforcement des prises en charge conjointes SSIAD-HAD
	• Intervention des équipes mobiles de gériatrie	-Déploiement des astreintes de nuit en EHPAD. L'ensemble des EHPAD du territoire bénéficient depuis 2019 d'une astreinte mutualisée d'IDE la nuit pour limiter les hospitalisations évitables de résidents la nuit et améliorer et sécuriser la prise en charge des résidents.
	• Expérimentation d'IDE de nuit en EHPAD	
	• Intervention commune SSIAD – HAD	Promotion de la télémédecine: -Recours à la télémédecine en EHPAD pour améliorer l'accès aux soins spécialisés et renforcer la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées :AMI lancé pour développer les usages de la télémédecine au bénéfice des personnes âgées . Déploiement en cours mais non finalisé pour la totalité des EHPAD.
	• Création d'un SPASAD	
	• Promotion des gérontechnologies	Développement de l'offre de répit pour les aidants -Déploiement des plates formes d'accompagnement et de répit pour les aidants sur les territoires Est et Ouest . Cette offre sur ces territoires vient compléter les plates formes existantes permettant ainsi une couverture des 4 territoires de proximité .
	• Développement de solutions innovantes pour l'administration sécurisée de médicaments au domicile des	
• Promotion de la télémédecine		

Objectifs Opérationnels	Actions et leviers actions du PRS 2018-2023	Etat de réalisation -Synthèse des actions menées 2018-2021
5. Adapter les réponses aux attentes et besoins des personnes âgées et de leurs aidants	5. Développement de l'offre de répit pour les aidants :	-Ouverture d'une Maison des Aidants familiaux sur la commune de Saint Denis portant le nombre de MAFF sur l'ensemble du territoire. à XXX?
	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentations de relayage sur chaque territoire 	-Production d'un état des lieux de l'offre de soutien aux aidants sur les 4 territoires. Identification des besoins des aidants (travaux CREAI)
	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement temporaire en EHPAD 	Plan de résorption des "structures illicites" dites pensions marrons .
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de jour en EHPAD avec des espaces dédiés 	-Audit externe mené à partir d'un recensement des pensions illicites . Travaux menés en partenariat avec le Conseil Départemental avec l'installation d'un groupe de travail et la définition de la méthode- Publication cahier de charges pour réalisation des audits .
	<ul style="list-style-type: none"> • Une plateforme de répit repos par territoire • Une maison des aidants par territoire • Une offre de formation pour les aidants 	-Déploiement d'un programme d'inspections conjoint ARS/ Conseil Départemental avec pour certaines inspections le soutien du SDIS et des forces de l'ordre. 65 structures identifiées pas les différents services (ARS, DJSCS, Département, CAF ...) : 42 se sont révélées comme n'ayant pas ou plus d'existence ou comme ne relevant pas du champ des autorisations sociales ou médico-sociales (capacité ressortant de l'accueil familial agréé ou à agréer par le Département). 29 structures inspectées-21 structures fermées sur décision ARS/Département.
	6. Mener une réflexion sur les questions de pensions de famille « marrons »	-Relogement de 282 résidents sur la période 2020-2022, en EHPAD, en structures pour adultes en situation de handicap, en logement autonome avec un accompagnement médico-social externe, ou en familles d'accueil social du Département. Mobilisation de l'ASFA pour assurer les administrations provisoires et le relogement des résidents, suite aux décisions de fermeture, avec la mise en place d'un hébergement relais.
	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un groupe projet multi partenarial 	-Accompagnement des résidents par une équipe mixte, associant des compétences en santé mentale, en accompagnement médico-social, et en gestion locative (Expérimentation de la Plate forme d'Appui au Logement Inclusif (PALI))
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude quantitative et qualitative des pensions de famille « marron » 	Capacités d'accueil en hébergement et services médico sociaux pour personnes âgées:
	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un plan d'action sur la base de l'état de lieux permettant une régularisation sur critères 	-Augmentation du nombre de places en EHPAD avec l'ouverture de nouveaux EHPAD sur le territoire sur la période : 80 lits sur la commune du Port (2019). 85 lits et places dont 61 lits médicalisés sur la commune de Saint Denis (2020).
	7. Augmentation des capacités d'accueil en hébergement et service médico-social pour personnes âgées :	- Création de places de SSIAD renforcées (40 places).
	<ul style="list-style-type: none"> • Création de places supplémentaires en EHPAD 	Actions retenues 2022-2023 - Poursuite du développement et de la diversification de l'offre pour personnes âgées.
	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une USLD dans la zone Ouest 	- Augmentation des capacités d'accueil en hébergement pour personnes âgées: ouverture d'un troisième EHPAD (fin2022) , lancement d'un AAP ARS/CD pour la création d'EHPAD (100 places) , rénovation , extension capacitaire de structures
	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des capacités des SSIAD 	- Poursuite de déploiement de la télémédecine dans les EHPAD
<ul style="list-style-type: none"> • Extension de l'UCC au Tampon, et identification d'une UCC dans chaque zone • Amélioration de l'accès aux soins somatiques en EHPAD via les téléconsultations 	-Poursuite du développement de l'offre de répit pour les aidants : Production d'un guide de solution de répit sur la base du guide national. Mise en œuvre des projets retenus dans le cadre de l'AMI ARS/CD portant sur l'aide aux aidants.	
8. Ouverture des EHPAD sur l'environnement :	- Déploiement du SI via Trajectoire dans le secteur en charge des personnes âgées.	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux programmes de recherche universitaires • Soutien à la création de projets intergénérationnels, culturels, et sociaux 	-Déclinaison du Ségur Numérique dans le secteur ESMS	
<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation de compétences et de moyens (formations croisées, personnels communs...) 	-Développement des places de SSIAD renforcées . Actions non mises en œuvre: -Dispositif partagé de suivi des demandes et d'orientations des personnes âgées . -Harmonisation des admissions en établissements et dans les services pour personnes âgées . -Création d'un SPASAD -Promotion des gérontechnologies -Développement de solutions innovantes pour l'administration sécurisée de médicaments au domicile des personnes âgées - Développement de l'accueil de jour en EHPAD avec espaces dédiés -Construction d'une offre d'hébergement temporaire -Création d'une ULSD dans le territoire Ouest -Extension de l'UCC existante et identification d'une UCC dans chaque zone de proximité . -Ouverture des EHPAD sur l'environnement	
	1. Création d'un outil informatique de gestion des demandes d'admission et d'orientation s'appuyant sur le ROR et le référentiel des missions des MAIA	Synthèse des actions menées 2018-2021 -Des réunions de Concertations pluridisciplinaires mises en place dans chaque zones de proximité portées par les MAIA. -Mise en œuvre de l'outil Inter RAI (en production en avril 2019) permettant de réaliser les analyses multidimensionnelles dans OIIS 360

Objectifs Opérationnels	Actions et leviers actions du PRS 2018-2023	Etat de réalisation -Synthèse des actions menées 2018-2021
6. Poursuivre le déploiement du guichet intégré de la MAIA, composante de la PTA	2. Expérimentation de réunions de concertation pluri disciplinaires sur chaque zone de proximité	<p>-Création du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC qui résulte de l'unification des dispositifs d'appui à la coordination tels que les 4 antennes MAIA et la Plateforme Territoriale d'Appui.(PTA). Ce dispositif en cours de déploiement, associant les acteurs des territoires (professionnels de santé , etb, ESMS..) est au service de la population et des professionnels prenant en charge des personnes dans le cadre de parcours de santé complexe.</p> <p><u>Actions retenues 2022-2023</u></p> <p>-Mise en œuvre du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)</p>
	3. Développement de l'outil d'évaluation multidimensionnel en articulation avec OIIS 360	<p><u>Actions non mises en œuvre</u></p> <p>-Pas de création d'outil spécifique de gestion des demandes d'admission et d'orientation s'appuyant sur le ROR et le référentiel des missions des MAIA.</p>